



Les bars situés dans la gare Lille Flandres sont restés fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 14 février 2007

Depuis le 01/02, les bars situés dans la gare Lille Flandres sont restés fumeurs . Or la gare est un espace non fumeurs . Peuvent-ils attendre le 01/01/08 ? Et si ce n'est pas le cas, comment faire appliquer loi de façon efficace ?

Réponse :

- Vous vous trouvez précisément dans le cas où la démonstration de la réelle volonté des pouvoirs publics devrait pouvoir se manifester.
- Faites appel à un agent de police judiciaire, en général nombreux dans ces parages, ou déposez une plainte devant le [procureur de la République](#).
- N'oubliez pas de nous informer des effets de votre requête